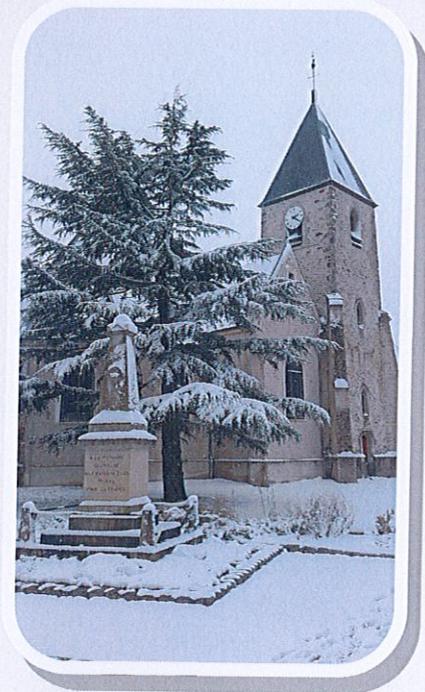


DECEMBRE 2019



Bulletin d'information municipal de TILLY - 8 Grand rue 78790 TILLY
Tél. 01 30 42 53 36 - Email : mairie-tilly78@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Le mot du maire	page 2
Le conseil municipal	page 3
Etat-Civil.....	page 4
Scolaire	page 5
La vie de la Commune	pages 6 à 8
Tarifs communaux	page 9
Les associations	pages 10 à 13
Environnement & Cadre de vie	pages 14 & 15
Services et solidarité	page 16 & 17
Petite enfance, jeunesse	page 18
Infos pratiques.....	page 19
Urbanisme	page 20
Adresses utiles	page 21
Finances	pages 22 & 23



L'année 2019 fut chargée en travaux : ceux-ci ont débuté dès janvier par l'enfouissement Grand Rue des lignes électriques et télécom, et la pose des candélabres en éclairage led par l'entreprise INEO. La dépose de ces lignes a été faite un peu plus tard.

En juin, l'entreprise Bouygues, mandatée par le SIFEP a procédé au renouvellement de la canalisation d'eau potable partant du château d'eau pour rejoindre la canalisation rue Saint Laurent renouvelée en 2015. En parallèle de ces travaux et en convention avec la CCPH, l'enrobé sur une portion de la Grand Rue a été refait. Enfin les trottoirs sur lesquels était prévu de l'enrobé ont été réalisés en pavés avec une participation financière de Madame MOINEL. Qu'elle trouve ici tous nos remerciements.

Ces travaux qui nous ont occasionné beaucoup de gêne cette année ont contribué à l'embellissement de notre commune.

En attendant la généralisation de la couverture fibre optique jusqu'au domicile, la montée en débit, solution intermédiaire, est enfin arrivée.

Depuis fin octobre, les classes de l'école de Tilly sont chacune équipées d'un tableau numérique et d'ordinateurs.

Le recensement de la population pour notre commune débutera le 16 janvier 2020. Les habitants recevront la visite de l'agent recenseur à partir de cette date.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean-Claude Robin



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean-Claude ROBIN
1er Adjoint : Michel VEZINES
2ème Adjoint : Claude SAYAGH
3ème Adjoint : Stéphane AUDUREAU



1^{er} rang de gauche à droite: Michel GLANARD, Pascal DEBUYSÈRE, Aurélia FERNANDEZ, Frantz MOUSSU

2^{ème} rang de gauche à droite : Stéphanie SAN ROQUE, Michaël HADENGUE, Stéphane AUDUREAU (3^{ème} adjoint), Michel VEZINES (1^{er} adjoint), Jean-Claude ROBIN (Maire) , Claude SAYAGH (2^{ème} adjoint), Francis ARIAS

3^{ème} rang de gauche à droite : Joël THEILLARD, Loïc COUDRAY

Mairie de Tilly
8 Grand rue
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36

Mail : mairie-tilly78@wanadoo.fr

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi de 14 h à 16 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 17 h à 19 h

*Venez visiter le
site de la mairie
sur
mairie-tilly78.fr*



Communauté de Communes du
Pays Houdanais

22, Porte d'Epéron
78550 MAULETTE
☎ 01 30 46 82 80
☎ 01 30 46 15 75

📧 ccph@cc-payshoudanais.fr





TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2018 :	549
Nombre d'habitations :	242
Superficie de la commune :	780 hectares
Longueur de voirie :	10 917 mètres



LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie
Anne JUBAULT-BREGLER
Agent technique
Eric HARDY
Agent de service
Marie-Claire BERTHOLLE

Etat-Civil



Le 11 février 2019	Léna CALVES
Le 27 mars 2019	Élio MAHÉ
Le 29 mai 2019	Lina HÉLUIN
Le 25 juin 2019	Anselme TANANT VITALI
Le 16 septembre 2019	Mieszko COLIN
Le 2 décembre 2019	Keyven SYTADIN

Félicitations aux heureux parents

Mariage :



Le 6 juillet 2019
Chloé NGO & Adrian MIROLO

Nos meilleurs vœux de bonheur



Le 09 janvier 2019 Louis MOISSON, à l'âge de 89 ans
Le 03 février 2019 Jean LE HÉGARET, à l'âge de 88 ans

Condoléances aux familles endeuillées



SCOLAIRE

Les communes de Tilly et Mondreville sont regroupées en un syndicat scolaire et les enfants sont répartis sur deux écoles

Ecole de Tilly

Matin : de 8h30 à 11h30
(ouverture des portes à 8h20)
Après-midi : de 13h20 à 16h20
(ouverture des portes à 13h10)

Ecole de Mondreville

Matin : de 8h40 à 11h40
(ouverture des portes à 8h30)
Après-midi : 13h30 à 16h30
(ouverture des portes à 13h20)

LES EFFECTIFS 2018-2019

Ecole de Mondreville : 52 élèves

Classe de Maternelle :
28 élèves – 9 PS / 13 MS / 6 GS
Classe de CP-CE1 :
24 élèves – 13 CP / 11 CE1

Ecole de Tilly : 38 élèves

Classe de CE2-CM1 :
20 élèves - 6 CE2 et 14 CM1
Classe de CE2-CM2 :
18 élèves - 7 CE2 / 11 CM2
Soit un total de 90 élèves sur le RPI
(dont 53 enfants de Tilly).



Tous les 3 ans l'école de Tilly organise une classe découverte. En 2020 les CM1-CM2 seront concernés et le thème sera le développement durable avec une activité de char à voile. En début d'année des manifestations seront organisées par l'école et les parents d'élèves pour récolter des fonds afin de financer une partie de cette classe découverte.

SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :

Monsieur Géraud COLLET, Président

Monsieur Michaël HADENGUE, vice-Président.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly :

Michaël HADENGUE, Stéphanie SAN-ROQUE, Joël THEILLARD et Jean-Claude ROBIN.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

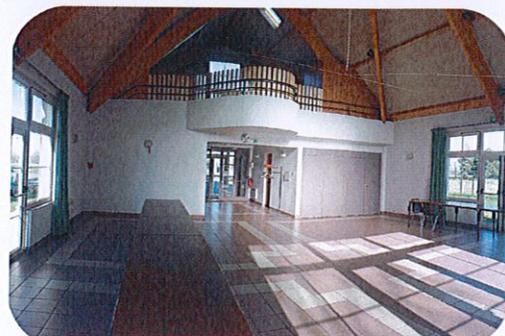
<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64 de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00.
sivos.mt@orange.fr : secrétariat du syndicat
inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com : inscription ou annulation de repas.



LES TRAVAUX 2019

Les murs intérieurs de la salle des fêtes ont été repeints et une latte de bois a été apposée pour éviter que des détériorations liées à la manipulation des tables et des chaises soient faites sur les murs.



Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont été effectués sur la Grand rue avec la participation du SIE-ELY et de la Région

La réfection de la route a été faite par la CCPH pour la Grand Rue, une partie de la rue du Moulin à Vent et du chemin des Pierres.

Les trottoirs ont été réhabilités Grand Rue avec la mise en place de pavés autour du Château. Ces travaux ont été réalisés avec la participation de la Région.



Le SIFEP a effectué des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable pour la Grand Rue et la rue de Saint Laurent.



Concours des villes & villages fleuris

Le 19 février 2019, la commune de Tilly a reçu la distinction « 4 pétales » du concours des villes et villages fleuris 2018.



Le 04 juillet dernier le jury s'est déplacé sur le territoire de la Commune pour le label des villages fleuris 2019, nous sommes dans l'attente des résultats.



LA VIE DE LA COMMUNE

Manifestations communales et commémorations



L'année 2019 a commencé avec les vœux du Maire qui se sont déroulés le samedi 5 janvier, la bienvenue a été souhaitée aux nouveaux habitants et aux bébés nés dans l'année. Les vœux du Maire sont aussi l'occasion de remettre les diplômes de la médaille du travail.

Les aînés du village se sont retrouvés le dimanche 24 mars avec les conseillers municipaux et les agents communaux autour d'un repas très convivial.

Cette année le buffet pour la fête Nationale a eu lieu le samedi 13 juillet avec son traditionnel défilé de flambeaux. L'ambiance était au rendez-vous !

Et dans un registre plus solennel les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 se sont déroulées avec la présence de plusieurs familles qui ont bravé la pluie pour respecter ce devoir de mémoire qui permet de rassembler toutes les générations.



8 mai 2019



11 novembre 2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION

PUBLI-COMMUNIQUÉ



RECENSEMENT de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Insee & votre commune

TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2019

Location de la salle polyvalente

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie



Abonnement tennis



TARIF DE JUIN 2018 A FIN MAI 2019

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38

Cimetière

Concession perpétuelle : 250 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

Colombarium

Durée	Montant	Par case
		Renouvellement
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).



LES ASSOCIATIONS

Club des aînés



Musée Michelin—Clermont-Ferrand 2019

Le Bureau du
Club des Aînés

01-30-42-55-29

Suite à la démission de Madame Chantal Pichafroy, un nouveau bureau a été nommé en septembre. Nous sommes, à ce jour, 31 adhérents.

Vous pouvez toujours nous joindre pour sorties, jeux de belote, rummikub, scrabble, yams ou triomino.

L'année passée sortie au Chaudron Magik, puis 3 jours dans le Puy de Dôme. Une sortie de 2 jours était prévue en baie de somme en mai 2020, celle-ci étant annulée nombre insuffisant de participants. Une sortie d'une journée est à l'étude.

Venez nous rejoindre dans une ambiance très conviviale.



Auvergne—2019



LES ASSOCIATIONS

Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE

Rencontres
musicales

La Joncherie
78790 Tilly

01 30 42 43 43

Cette association domiciliée à Tilly a pour but de promouvoir les arts, particulièrement la musique classique.

Elle organise spectacles et actions de sensibilisation avec le concours d'artistes professionnels de haut niveau et a le souci de valoriser le patrimoine local ainsi que la création en s'adressant au plus grand nombre : prix d'entrée modiques, rencontres des enfants scolarisés avec les artistes, convivialité.

En 2019, nous avons eu la chance de recevoir à Tilly le quatuor de saxophones « Contraste » pour un concert exceptionnel le 6 septembre agrémenté de l'exposition de quelques œuvres de Constance Fulda.

L'association a également organisé un concert en trio « flûte, violoncelle et piano » à Nogent-le-Roi le 1^{er} décembre avec au programme Bach, Debussy, Villa-Lobos et une création de Cédric Despalins.



Concert à Tilly le 6 septembre 2019

Depuis cet automne, des ateliers d'écriture sont proposés par Antemanha (Anja Thomas), le samedi après-midi à la mairie de Tilly. Ils se poursuivront en 2020 le samedi 18 janvier, ainsi qu'un samedi de mars, d'octobre et de décembre.

Au programme en 2020 :

Le 18 janvier, atelier d'écriture à la mairie de Tilly, de 14h30 à 16h (participation aux frais : 2 €, pas d'inscription préalable)

Le 20 janvier, présentation de flûtes au collège de Nogent-le-Roi suite au concert du 1^{er} décembre.

Le 15 mars, concert « flûte et guitare » à Poigny-la-Forêt.

Le 3 octobre, concert « flûte et violoncelle » à la salle communale de Tilly.

Le 29 novembre, concert à Nogent-le-Roi.



Le trio Béatrice Bellocq, Alissa Duryee et Jérôme Huille à Nogent-le-Roi.

Les "Rencontres musicales au fil de l'eau" sont reconnues être d'intérêt général par l'administration fiscale : les dons faits à l'association sont déductibles de l'impôt, qu'ils soient faits par des particuliers ou des professionnels.

Présidente : Caroline Doublier

Trésorier : Christophe Chassagne

Conseillères artistiques : Béatrice Bellocq et Anja Thomas

ReMuE -Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE.asso@laposte.net

www.ivane-beatrice-bellocq.eu/remue/

www.facebook.com/Rencontres-Musicales-au-fil-de-lEau

LES ASSOCIATIONS

ESPACE 6

*Mme Catherine
Theillard*

*10 chemin des
Pierres
01 30 42 51 80*

Espace 6



Bonjour à tous,

Notre soirée couscous du mois d'octobre a été un franc succès, un grand merci à tous les participants.

Nous rappelons que les cours de gymnastique se déroulent le mardi et/ou le mercredi soir de 20h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Tilly (possibilité de s'inscrire au trimestre à 1 ou aux 2 cours).

L'atelier peinture libre a lieu le mercredi après-midi de 14h00 à 18h00.

Tous à vos agendas pour nos prochaines soirées le 13 juin et le 17 octobre 2020.

Toute l'équipe d'Espace 6 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La présidente, Catherine THEILLARD





LES ASSOCIATIONS

Tilly Animations

Nous avons organisé deux lotos dans l'année qui ont eu beaucoup de succès auprès des adeptes de ces après-midis de jeux où le hasard leur fait gagner soit un filet garni, soit un jambon ou bien un bon d'achat ou un lot conséquent.

Les petites Tilloises et les petits Tillois âgés de 18 mois à 11 ans sont venus, le lundi de Pâques chercher dans l'herbe les Œufs de Pâques disséminés sur le terrain communal. Après avoir rapporté les 4 œufs plastiques demandés, nos 47 bambins se sont vus attribuer en échange un sujet en chocolat acheté à la Société Damiens, chocolatier de Guerville. Le temps clément cette année, nous a permis d'offrir un apéritif à toutes et tous en extérieur.

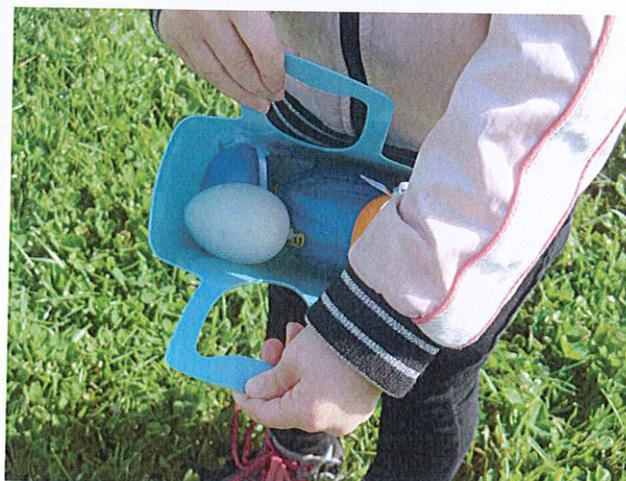
Certains grands et petits de Tilly se sont rendus au Parc Saint Paul (à quelques kilomètres de Beauvais) le dimanche 3 juillet, bien décidés à passer une journée de jeux, d'activité, même si l'on revient bien fatigués.

Nous nous renseignons auprès des parcs d'attraction qui se situent autour de la région parisienne, afin de proposer une autre destination pour 2020.

L'association invite toute la population à partager la Galette des Rois le samedi 11 janvier à 16 heures à la Salle Communale. Bientôt dans vos boîtes aux lettres vous recevrez le bulletin d'inscription.



Les membres de Tilly Animations vous souhaitent un très joyeux Noël et vous présentent leurs sincères vœux de santé, joie et bonheur afin que l'année 2020 puisse vous être calme et douce.



TILLY
ANIMATIONS

*M. Jean-Pierre
Pichafroy*

06 52 37 32 54

[tilly.animations
@hotmail.fr](mailto:tilly.animations@hotmail.fr)



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligent car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental



Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2

Bien vivre avec les animaux



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.

SERVICES ET SOLIDARITÉ



PPOINT
EECOUTE
PPARENTS

Comme tout parent,
vous vous posez des questions.

Vous pouvez trouver un accompagnement et
un soutien auprès d'une psychologue.

Consultations confidentielles et gratuites
sur rendez-vous.

Pour tous renseignements et/ou prise de
rendez-vous, contactez le 01 30 46 99 88

Consultations dans les locaux d'Oxyjeunes au 42 rue de Paris à Houdan,
le premier et troisième vendredi de chaque mois.



Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le
lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de
9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.
Tél : 01 30 46 10 19

Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une
mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui
ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à
domicile organisé par la CC Pays Houdanais.
Tél : 01 30 46 82 91

Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental
des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien
sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en
cas de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

Aide à l'Emploi

Services pour l'Emploi : une conseillère de la CC Pays
Houdanais vous accompagne dans vos recherches (CV,
lettre de motivation, accès aux offres sur Internet). Les
employeurs peuvent s'adresser à ce service pour leurs
recrutements.

Permanences : La passerelle 31 rue d'Épernon à Houdan,
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00, jeudi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à
15h00.

Tél : 01 30 41 34 17

Courriel: service-emploi@cc-payshoudanais.fr

La Mission Locale d'Insertion de Mantes accompagne
les jeunes de 16 à 25 ans dans les étapes de leur parcours
vers l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la
vie quotidienne.

Si vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation
ou d'une formation pour l'année prochaine, la Mission
Locale met en place des actions pour vous guider dans vos
choix d'alternance.

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44

Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre
disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi
au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : pré-
sence d'un médecin généraliste sans rendez vous.

Gardes de médecine : vous devez composer le 15. Vous
serez alors en contact avec un médecin régulateur de
l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonc-
tion du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un
autre service.

Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de
garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17.
Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la
gendarmerie

SERVICES ET SOLIDARITÉ

OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Les jeunes peuvent y rencontrer une psychologue gratuitement le mercredi de 13h30 à 18h30 (sur rendez-vous au 01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan. Une consultation individuelle destinée aux parents d'adolescents est proposée au sein des locaux d'Oxyjeunes en partenariat avec l'Association IPT, le premier et le troisième vendredi après-midi de chaque mois.

Renseignements et inscription gratuite au

01 30 46 99 88.



La Croix-Rouge Française est de nouveau présente dans le Pays Houdanais.

Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

D'autres actions sont envisagées à court terme :

- Point hygiène (douche, vêtements de rechanges)
- Transport social de personnes
- Halte-répit-détente-Alzheimer.

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

Pour plus d'informations s'adresser

au 01 78 82 58 43

ou eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr

Hôpital Houdan

OXYJEUNES
ESPACE INFO SANTE
11-25 ANS

ANONYME ET GRATUIT
42 rue de Paris 78550 HOUDAN

Du lundi au jeudi de 9h à 16h sans rendez-vous avec la coordinatrice
Le mercredi de 13h30 à 18h30 sur rendez-vous avec la psychologue
01.30.46.99.70

Horaires de l'Antenne Croix-Rouge de Houdan

**Mardi, jeudi et vendredi :
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 85

LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe quel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CC du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux applicable à tous les accueils de loisirs du territoire.

LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

Fonctionnement

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91

INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.

Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

Rappel : Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



Le Passeport et la Carte Nationale d'Identité



Les demandes de passeports et de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France à **condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique**. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.



Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. Le Passeport et la CNI seront à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

Attention renseignez-vous avant de vous rendre en mairie, la plupart sont sur rendez-vous.

Les listes électorales

L'élaboration des listes électorales a fait l'objet d'une réforme majeure en 2019 destinée d'une part à fiabiliser les listes électorales et d'autre part à offrir aux électeurs la possibilité de s'inscrire au plus près du scrutin.

En 2020 auront lieu les élections municipales les dimanches 15 et 22 mars, **vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales.**

Vous pouvez vous rendre en mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien vous inscrire sur le site service-public.fr

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription électorale au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant les élections seront inscrits d'office dans la commune de leur recensement militaire.



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail www.service-public.fr



URBANISME

Vous souhaitez déposer un dossier de **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site service www.service-public.fr (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site cadastre.gouv.fr

Le règlement du PLU approuvé le 06 septembre 2017 est consultable sur le site internet de la mairie :

<https://www.mairie-tilly78.fr/>

Le cadastre est aussi consultable en accès libre sur le site de la CCPH :

payshoudanais.infotp.com

Les dossier devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

COLLECTE DES DECHETS



Depuis octobre un seul camion compartimenté effectue la collecte des bacs verts et des bacs jaunes.

Les encombrants passent deux fois par an.



Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).



Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.

Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

Les déchèteries sont fermées le jour de Noël et du premier de l'an ainsi que le 1er mai.

Le mercredi 1er mai aucune collecte n'aura lieu (ni rattrapée).

Collecte des ordures ménagères
vendredi

Collecte des emballages
Vendredi

Déchets verts
le lundi (du 30 mars au 7 décembre 2020)

Ramassage des encombrants
1er avril et 24 septembre 2020

Vous avez un doute sur un objet à jeter :
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>

ADRESSES UTILES

EAU



SAUR

6 route du Petit Clos
78490 GALLUIS
Tél : 01 77 78 80 01
Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09
<https://www.saurclient.fr>

TELEPHONE



Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie

19 rue Gambetta
78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 01 34 00 18 60
www.orange.fr

ELECTRICITE



S.I.C.A.E. E.L.Y

33 rue de la Gare
78910 TACOIGNIERES
Tél : 01 34 94 68 00
Dépannage Tél : 01 34 94 68 01
<https://www.sicae-ely.fr>

ASSAINISSEMENT



S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
Communauté de communes du Pays Houdanais
Porte d'Epernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
<https://www.cc-payshoudanais.fr>

DECHETS



SIEED

29 Bis, Rue de la Gare
78890 GARANCIERES
Tél. 01 34 86 65 49
www.sieed.fr

SOUS-PREFECTURE

18-20, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-jolie
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87
Horaires : lundi au vendredi
de 8h45 à 15h45.
<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>

TRESORERIE

Place Fabian
78980 Longnes
Tél. 01 30 42 48 20
Horaires d'ouverture au public :
Le lundi, mardi, mercredi et jeudi : de
9h00 à 12h00
Le vendredi : de 9h00 à 13h00



HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin
78201 Mantes-la-jolie
Tél. 01 34 79 49 00
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

GENDARMERIE

Brigade de Septeuil
106, route Saint-Corentin
78790 Septeuil
Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>



POMPIERS

Centre de secours de Bréval
8 rue du Vieux Chêne
78980 Bréval
Tél. : 18



Agences postales

Dammartin :

12, Grande Rue
78111 Dammartin-en-Serve
Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h –
Le samedi de 9h à 12h



Longnes :

2 rue des Tourelles
78980 Longnes
Lundi : de 10h à 12h et de 15h30 à 17h
Mardi, jeudi, vendredi : de 9h00 à
12h00 et de 15h30 à 17h00-
Le samedi : de 9h00 à 12h00
Fermé le mercredi
<https://tarifs-postaux.fr>



FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	46 845,33 €	70 Produits des services et du domaines	4 163,86 €
12 Charges de personnel	64 916,28 €	73 Impôts et taxes	264 488,09 €
14 Atténuations de produits	23 900,47 €	74 Dotations et participations	44 970,24 €
65 Autres charges courantes	120 629,91 €	13 Atténuations de charges	1 148,40 €
		75 Autres produits de gestion courante	9 263,16 €
Total dépenses de gestion courante	256 291,99 €	Total recettes de gestion courante	324 033,75 €
66 Charges financières	4 860,92 €	76 Produits financiers	22,44 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	6 653,86 €
22 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise provision	- €
Total dépenses réelles	261 152,91 €	Total recettes réelles	330 710,05 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)		42 Travaux en régie	- €
23 Virement à la section investiss,			
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	261 152,91 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	330 710,05 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	152 421,70 €
TOTAL DEPENSES =	261 152,91 €	TOTAL RECETTES =	483 131,75 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 221 978,84 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	2 332,80 €	13 Subventions	9 615,00 €
21 Immobilisations corporelles	436,78 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	9 257,52 €	23 Opérations patrimoniales	7 694,01 €
Total dépenses d'équipement	12 027,10 €	Total recettes d'équipement	17 309,01 €
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	9 421,02 €
16 Emprunts et dettes assimilées	22 735,48 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	9 724,15 €
Total dépenses financières	22 735,48 €	Total recettes financières	19 145,17 €
Total dépenses réelles	34 762,58 €	Total recettes réelles	36 454,18 €
45 Opérations pour le compte de tiers	- €	45 Opérations pour le compte de tiers	- €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)	- €	27 Autres immobilisations financières	- €
41 Opérations patrimoniales (23)	7 694,01 €	21 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	7 694,01 €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	42 456,59 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	36 454,18 €
001 Résultat reporté n-1	17 036,15 €	001 Résultat reporté n-1	- €
TOTAL DEPENSES =	59 492,74 €	TOTAL RECETTES =	36 454,18 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = -23 038,56 €			
RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 198 940,28 €			

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	90 565,14 €	RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	71 616,00 €
---	--------------------	---	--------------------

Mis à jour le 03/12/2019

FINANCES : BUDGET 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	70 271,88 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	78 260,00 €	70 Produits des services du domaine	1 200,00 €
014 Atténuations de produits	24 700,00 €	73 Impôts et taxes	217 086,00 €
65 Autres charges courantes	131 276,00 €	74 Dotations subventions et participation	34 941,00 €
66 Charges financières	4 300,00 €	75 Autres produits de gestion courante	3 940,26 €
022 Dépenses imprévues	- €	76 Produits financiers	- €
		77 Produits exceptionnels	- €
Total dépenses réelles	308 807,88 €	Total recettes réelles	257 167,26 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Transfert entre sections	- €	042 Transfert entre sections	1 074,18 €
023 Virement à la section investissement	129 424,70 €		
Total dépenses d'ordre	129 424,70 €	Total recettes d'ordre	1 074,18 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	438 232,58 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	258 241,44 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	179 991,14 €
TOTAL DEPENSES =	438 232,58 €	TOTAL RECETTES =	438 232,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
10 Dotations et fonds divers	5 097,00 €	10 dotations et fonds divers	43 187,70 €
16 Emprunts et dettes assimilées	23 400,00 €	13 Subventions d'investissement	134 616,00 €
20 Immobilisations incorporelles	2 340,00 €	16 Emprunts	- €
21 Immobilisations corporelles	160 019,26 €	4582 Opérations sous mandat	78 945,00 €
23 Immobilisations en cours	93 500,00 €	024 Produits de cessions	1 240,60 €
020 Dépenses imprévues	- €		
4581 Opérations sous mandat	78 945,00 €		
Total dépenses réelles	363 301,26 €	Total recettes réelles	257 989,30 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 Transfert entre sections	1 074,18 €	040 Transfert entre sections	- €
		021 Virement de la section de fonctionn.	129 424,70 €
Total dépenses d'ordre	1 074,18 €	Total recettes d'ordre	129 424,70 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	364 375,44 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	387 414,00 €
001 Résultat reporté n-1	23 038,56 €	001 Résultat reporté n-1	- €
TOTAL DEPENSES =	387 414,00 €	TOTAL RECETTES =	387 414,00 €



TILLY

